PROZON

FICHE TECHNIQUE

URNE ÉLECTORALE
Référence : 02153



RESUME

Urne électorale réglementaire aux normes (code électoral art. L63) pour toute élection, qu'elle soit présidentielle, régionale, départementale, municipale, législative...

Les points forts :

- Faces transparentes en plastique PMMA et structure en aluminium anodisé ou faces en polycarbonate incassable transparent (selon modèle, voir photos)
- Sécurité du scrutin garantie
- Avec ou sans compteur
- Possède une molette de remise à zéro (remise à 0 impossible pendant le scrutin)
- Fermeture par deux serrures avec clés différentes
- Vider l'urne est plus facile avec le couvercle amovible



DECLINAISONS

Nombre de bulletins	Compteur
600 à 800 bulletins	Avec
800 à 1200 bulletins	Avec
1200 à 1600 bulletins	Avec

300 bulletins	Sans
600 à 800 bulletins	Sans
1200 à 1600 bulletins	Sans
2000 à 2500 bulletins	Sans
300 bulletins	Avec
2000 à 2500 bulletins	Avec

DESCRIPTION

Une urne électorale conforme pour élections

Cette urne pour élections est conforme au texte de loi régissant les scrutins électoraux (code électoral art. L63).

Les caractéristiques de notre urne pour élection permettent de répondre aux exigences de la réglementation, notamment concernant l'intégrité et la visibilité du scrutin.

En effet, elle est transparente, équipée d'une ouverture pour laisser passer l'enveloppe contenant le bulletin, inviolable et peut être fermée par deux serrures différentes.

Elle est également disponible avec ou sans compteur ainsi que dans 5 capacités de bulletins différentes pour réceptionner entre 300 et 2500 bulletins selon la dimension sélectionnée.

Que dit la Loi ?

Voici l'extrait du code électoral concernant les urnes :

Article L63 du code électoral :

"L'urne électorale est transparente. Cette urne n'ayant qu'une ouverture destinée à laisser passer l'enveloppe contenant le bulletin de vote doit, avant le commencement du scrutin, avoir été fermée à deux serrures dissemblables, dont les clefs restent, l'une entre les mains du président, l'autre entre les mains d'un assesseur tiré au sort parmi l'ensemble des assesseurs".

"L’urne de vote doit être transparente, inviolable et fermée avec deux cadenas différents. Sa capacité en nombre de bulletins doit être égale ou supérieure au nombre d’électeurs du bureau de vote. L’urne doit être à une hauteur accessible par tous, soit surélevée sur une console, soit posée sur une table réglable en hauteur."

Pour savoir quel matériel est indispensable lors des élections, suivez notre fiche conseil.

Caractéristiques de l'urne électorale

- Matières :
  - Urne avec compteur (sauf la 300 bulletins) : Structure en aluminium anodisé, faces transparentes en PMMA
  - Urne sans compteur et avec compteur 300 bulletins : en Polycarbonate transparent incassable épaisseur 3 ou 4 mm selon les dimensions
- Compteur :
  - Sans
  - Avec
- Dimensions des urnes :
  - 300 bulletins : 250 x 250 x 250 mm
  - 600 à 800 bulletins : 400 x 400 x 320 mm
  - 800 à 1200 bulletins : 400 x 400 x 420 mm (uniquement disponible avec compteur)
  - 1200 à 1600 bulletins : 400 x 400 x 520 mm

    - 2000 à 2500 bulletins : 500 x 500 x 500 mm

- Serrures intégrées qui ne peuvent être actionnées que par l'introduction de 2 clés différentes
- Compteur : compteur mécanique avec volet de sécurité. Molette de remise à zéro à l'intérieur du capot
- Facilité de manipulation :
    - Couvercle entièrement amovible
    - Poignées latérales
- En stock livraison rapide

Vous avez besoin d'autres équipements pour vos bureaux de vote ? Vous pouvez consulter nos isoloirs 1 place et isoloir normé PMR individuel ou triple cabines PMR, ainsi que nos panneaux électoraux.